



Syndicat CGT du CHU de Dijon

1 Bd Jeanne d'Arc BP 77908
21079 dijon CEDEX

Nous sommes à votre disposition à Champmaillot, bâtiment A 1er étage Bocage,
rez de chaussée du bâtiment de la médecine du travail.
Pour se rencontrer de façon conviviale et sans rendez vous, il y a le café de la cgt,
tous les vendredis matin à 8 heures salle syndicale bâtiment de la médecine du travail.

Facebook : [syndicat cgt du chu de dijon](#) / twitter : [cgtchudijon](#) Site Web : <http://chudijon.reference-syndicale.fr>

Mail : syndicat.cgt@chu-dijon.fr téléphone : 03 80 29 34 88 (93 488) portable : 07 81 13 69 72

Dijon le 17 / 08 / 2021.

Mr Buisson Eric
Secrétaire Général CGT

A

Mme Baille N.
Directrice Générale du
Centre Hospitalier Universitaire
De Dijon

Objet : Préavis de grève local reconductible

Madame la directrice,

J'ai l'honneur de vous informer que notre syndicat décide d'appeler les personnels de tous statuts et catégories confondus du CHU de Dijon à une grève sur la période dites « obligation vaccinale et PASS(e) vaccinale » ceci à partir du :

Lundi 23 Aout 2021 de 00 h 00

Ce préavis est complémentaire à celui de la fédération santé action sociale de la CGT du 03 Aout 2021.

En plus des revendications nationales, nous portons à votre connaissance aujourd'hui les revendications locales suivantes élaborées avec les personnels:

- Le renforcement des services de soins impactés ou non par la crise sanitaire en personnels de santé et médical.
- Pour les professionnels qui ne répondent pas à l'obligation vaccinale, qu'une politique de maintien à l'emploi soit mise en place.
- Pour que les professionnels qui ne répondent pas à l'obligation vaccinale, faisant une demande de disponibilité puissent obtenir une réponse favorable de votre part. La suspension du contrat ne doit pas être la réponse à des années de travail.
- L'application des textes afin de protéger les professionnels ne répondant pas à l'obligation vaccinale, face à la stigmatisation de ceux-ci.

- La mise en place d'une véritable gestion des ressources humaines dans la période du 23 août au 16 novembre 2021. La fermeture de lits, la rupture de l'offre de soin ne doivent pas être la réponse au manque d'effectif.

La CGT du CHU rappelle que nous ne sommes pas contre la vaccination mais contre les modalités d'obligation inscrites dans la loi. Nous sommes contre les sanctions salariales et le chantage vaccination = travail !!!

Cette grève s'effectuera dans le cadre des réglementations en vigueur.

Dans l'attente de votre réponse et étant certain que vous comprendrez les motivations de cette décision.

Veillez croire, Madame la Directrice, à notre attachement à la qualité du service public hospitalier.

Eric Buisson

Secrétaire Général du Syndicat CGT
Secrétaire Général